



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 12.10.2026 ceci afin d'exécuter des travaux de bétonnage pour la construction sise rue des Champs à Koerich, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue des Champs à Koerich.

Art.1 : A partir du 20.10.2026 de 08h00 jusqu'à 15h00, la circulation dans la rue des Champs à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) route barrée partielle de la rue des Champs à partir de la maison n° 2 jusqu'au n° 8 ;
- b) interdiction de stationner des deux côtés de la rue des Champs à Koerich.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 12.10.2026

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH



La Secrétaire,


Nathalie REINERTZ